VENTES A L'ENCAN. VENTES AL'ENCAN. VENTES A L'ENCAN.

Lionel M. Ricau.

ANNONCE JUDICIAIRE.

LOTS DU PREMIER DISTRICT.

Succession de John H. Fallon, No 83,173.

EN VERTU d'un ordre de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté le 21 août 1907, signé par l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la Division D, agissant pour l'Hon. Fred. D. King, absent en congé, et à moi adressé, dans l'affaire ci-dessous intitulée et numérotée, je procéderai à vendre JEUDI, le 26 septembre 1907, à 11 heures du Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, la propriété ci-après décrite, à savoir—

1e La moitié d'un intérêt dans deux terrains de sépulture dans le cimetière St Patrick, mesurant toute 22 et 24, l'ilet No 6, 12 pieds par 8 pieds.

2e Huit certains lots de terre situés dans le Premier District de cette ville de la Nouvelle Orléans, dans l'ilet borné par les rues Cleveland (autrefois Gasquet), Palmyre, Anthony et Bernadotte désignés par les numéros 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8 et 9, et mesurant comme suit: Les lots 2, 3, 4, 5 et 6 chacun 31 pieds 11 pouces et cinq lignes de face à la rue Cleveland (autrefois Gasquet) par 127 pieds 10 pouces et quatre lignes de profondeur entre lignes parallèles; le lot No 7 mesurant 31 pieds 11 pouces et cinq lignes de face à la rue Cleveland et Gasquet par 127 pieds 10 pouces et quatre lignes de profondeur sur la ligne de côté du lot No 6, et 105 pieds 8 pouces et trois lignes sur le côté du lot No 8, 17 pieds 10 pouces sur la lignes parallèles à la rue Gasquet et 28 pieds 5 pouces sur une autre ligne du fond; le lot No 8 mesurant 31 pieds 11 pouces 5 lignes de face à la rue Cleveland en Gasquet sur 105 pieds 8 pouces 3 lignes de profondeur sur la ligne de côté du lot No 7, 58 pieds 2 pouces de profondeur sur la ligne de côté du lot No 9 et 57 pieds 6 pouces sur une ligne oblique; le lot No 9 est d'une forme irrégulière et mesurant 40 pieds 11 pouces 6 lignes de face à la rue Cleveland en Gasquet sur 56 pieds 2 pouces sur la ligne de côté du lot No 8, 70 pieds 8 pouces sur une autre ligne de côté.

3e Quatre certains lots de terre, dans le même District et ilet comme ci-dessus décrite, désignés par les numéros 10, 11, 12 et 13, et mesurant comme suit:

Le lot No 10 mesurant 30 pieds de face à la rue Bernadotte par 198 pieds sur un côté et 175 sur l'autre côté, le lot No 11 mesurant 30 pieds de face à la rue Bernadotte par 198 pieds sur un côté et 135 sur l'autre côté, le lot No 12 mesurant 30 pieds de face à la rue Bernadotte par 198 pieds sur un côté et 134 sur l'autre côté, le lot No 13 formant l'encoignure des rues Palmyre et Bernadotte, mesurant 71 pieds 8 pouces de face à la rue Palmyre par 101 pieds 10 pouces et 2 lignes de profondeur.

4e Un certain lot irrégulier avec toutes les améliorations etc., qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet No 845, borné par les rues Canal, Cleveland et Anthony, formant un triangle, 92 pieds sur une ligne de côté le plus près de la rue du Canal, commençant à un point à la rue Cleveland, 190 pieds de face à la rue St Anthony.

Termes et Conditions—Comptant, l'acquéreur devant assumer au dessus et au plus du prix de l'adjudication les taxes pour 1907 et de payer pour l'acte de vente pardevant E. T. Florence, notaire et de déposer dix pour cent du prix d'achat au moment de l'adjudication.

LIONEL M. RICAU,
Encanteur.

25 août—25—sep 1 8 15 22 29

Lionel M. Ricau.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTES PAR LE SHERIFF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente du fameux étalon ambleur de valeur, Ed. Patch.

George W. Long vs James E. Tracy.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 83,656—En vertu d'un d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je vendrai à l'encan, sur les lieux ci après désignés, LUNDI, 30 septembre 1907, à 10 heures et demie A. M., la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un étalon ambleur nommé Ed. Patch, à l'écurie de Samuel D. Norwood, 621 et 625 avenue des Champs Elysées.

Saisi dans susdite affaire.

Conditions—Comptant sur les lieux.

H. B. McMURRAY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

A. A. Calegre, avocat du demandeur.

19 sept—19 26 30

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Propriété de Valeur améliorée du Troisième District,

Portant le No municipal 1513 rue Nord Roman, entre Colombs et Laharpe.

New Orleans City Protective Association of New Orleans vs Lottie Schmerberg et Philip C. Schmerberg.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 82,921—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 10 octobre 1907, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent (portant le numéro municipal 1513 rue N. Roman) et tous les droits, voies, servitudes, privilèges et avantages qui y appartiennent ou en quelque sorte y appartenant incluant l'usufruit alloué par la loi à Mme Lottie Brunet, veuve de Jean Schmerberg en Schmerberg sur la part de son fils Philip C. Schmerberg en ladite propriété, située dans le Troisième District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Roman, Prieur, Colombs et Laharpe, et mesurant (lot ici) environ quinze pieds neuf pouces et six lignes de face à la rue Roman sur environ cent pieds de profondeur.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions, comptant sur les lieux.

H. B. McMURRAY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.

Ryan, Gauthreaux & Shea, avocats pour la demanderesse.

6 sept—6 13 20 27—oct 4 10

E. Randolph Gurley.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE

UNE OCCASION EXCEPTIONNELLE D'ACQUERIR UNE PROPRIETE RAPPORTANT DES REVENUS IMPORTANTS AVEC CHANCE DE SPECULATION FUTURE

BELLE LOCALITE POUR UNE FABRIQUE

Cent vingt sept pieds de face à la rue Perdido, et formant l'encoignure de la rue Franklin sur une profondeur d'environ 112 pieds et contenant

LA PROPRIETE EN BRIQUES, CONNUE COMME Nos 1301-3-5-7-9-11-13 et 15 RUE PERDIDO.

JEUDI, LE 3 OCTOBRE 1907,

à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon George H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, Dossier No 82,344, jugement là et rendu en cour ouverte le 19 août 1907 et signé le 23 août 1907, dans l'affaire de la Inter-State Land Co., Ltd, vs Joseph et Willie Dagle, mineurs, à savoir—

1e Une portion de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situées dans le Premier District de la Nlle-Orléans, dans l'ilet 233 borné par les rues Perdido, Franklin, Liberté et Gravier, désignée par la lettre A, formant l'encoignure des rues Perdido et Franklin, et mesurant d'après ledit plan annexé de Geo. De Armas, voyer, soixante deux pieds, cinq pouces et douze lignes de face à la rue Perdido, sept douze pieds, onze pouces et quinze lignes de profondeur et façade à la rue Franklin, cent onze pieds, sept pouces et sept lignes de profondeur sur l'autre ligne de côté et quarante sept pieds, trois pouces et une ligne de largeur sur la ligne du fond, le tout en mesure américaine, ladite portion de terre étant composée du servi des lots originaux Nos 1 et 2 et de la portion au devant du lot original No onze. Les améliorations sont connues comme 1301-3-5 et 7 rue Perdido.

2e Une autre portion de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, située dans le même district et ilot comme la propriété ci-dessus décrite et contiguë, désignée par la lettre B sur un devis dressé par Geo De Armas, voyer, et mesurant soixante cinq pieds quatre pouces de face à la rue Perdido, cent onze pieds sept pouces sept lignes de profondeur sur la ligne de côté le divisant du lot A ci-dessus décrit; sur l'autre ligne de côté le plus près de la rue Liberté il a une première profondeur de quatre vingt quatre pieds onze pouces quatre lignes, de là à un angle droit sur une ligne courant vers la rue Liberté et parallèle à la rue Perdido, une autre largeur de onze pieds, cinq pouces et six lignes, de là une autre profondeur de vingt sept pieds sur une ligne oblique courant vers la rue Gravier, et de là sur une ligne de fond une largeur courant jusqu'à la ligne de côté longeant du lot A de quatre vingt cinq pieds cinq pouces, composé du tout des lots 3 et 4 et du fond du lot cour ci-dessus mentionné. Les améliorations sont connues comme Nos 1309-11 13 et 15 rue Perdido.

Conditions—Comptant, les sous de vente aux frais des acquéreurs pardevant notaire, et de payer une moitié des taxes de ville et d'Etat 1907, un dépôt de 10 0/0 exigé au moment de l'adjudication avec

E. RANDOLPH GURLEY,
Encanteur.

F. Rivers Richardson, avocat pour la demanderesse.

1 sept—1 8 15 22 28—oct 1 3

W. R. Metzler.

ANNONCE JUDICIAIRE

Banque Centrale Nationale Whitney vs Neutralized Feed and Oil Co.

No 83,421—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division D.

EN VERTU d'un ordre de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, daté le 17 septembre 1907, et signé par l'Hon. John St Paul, juge de la Division C, agissant pour l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la Division D maintenant absent en congé et à moi adressé, je vendrai

MARDI, le 1er Octobre 1907 à 11 heures A. M.,

Au No 312 DE LA RUE CARONDELET

Un lot de meubles de bureau et effets, consistant en partie de Fibres, machine à écrire Underwood, machine à écrire Smith Premier, tables pour machine à écrire, chaises pour machine à écrire, chaises pour bureau, pupitres, tables, "Noostyle", impression typographique, etc. Pas de limite.

W. R. METZLER, Encanteur.

19 sept—19 22 29—oct 1

Peter Gallagher.

ANNONCE JUDICIAIRE.

JEUDI, 10 OCTOBRE 1907.

Dans l'affaire Lionel E. Dupart et als vs Louis Olivier Gregoire et als.

No 83,355—Cour Civile de District, Division A.

MAGASIN ET RESIDENCE

Bâtisse simple à un étage avec deux étages dans le fond.

No 1561 rue N. Claiborne, (entre Lapeyrouse et Laharpe.)

AUSSI

La bâtisse en bois à un étage, Nos 1563-65 rue N. Claiborne.

Dans une localité désirable du Troisième District, vis-à-vis du Marché St Bernard.

Devant être vendus à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, à midi.

PAR PETER GALLAGHER, Encanteur. — En vertu d'un ordre de l'Hon. John St. Paul, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Div. C, agissant pour l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Div. A, maintenant absent en congé, rendu et in en Cour ouverte le 23 août 1907, et signé le Cour ouverte le 30 août 1907, et à moi adressé, l'offrirai de vendre JEUDI, le 10 octobre 1907, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, la propriété ci-après décrite, à savoir:

1e Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, désigné par la lettre C dans l'ilet No 757, borné par les rues Claiborne, Laharpe, Derbigny et Lapeyrouse, sur un devis annexé à un acte de vente par les héritiers de E. P. R. de la Ferrière à L. N. Degueiry, passé pardevant F. J. Dreyfous, notaire, en cette ville le 23 mai 1885, d'après lequel devis ledit lot mesure dix sept pieds deux pouces six lignes de face à la rue Claiborne sur une profondeur de cent vingt sept pieds dix pouces cinq lignes sur la ligne de côté contiguë à la rue Laharpe et de cent quarante pieds quatre pouces sur une ligne oblique contiguë à la rue Lapeyrouse, soixante quatorze pieds trois pouces de largeur sur la ligne du fond. Lequel lot formant partie des lots Nos cinq et six sur un plan de Bourgeol, daté 10 avril 1839, déposé en l'étude de L. Herman, ancien notaire en cette ville.

2e Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le même District et ilot, comme celui ci-dessus décrite, étant d'une forme irrégulière et mesurant quarante-trois pieds, cinq pouces et sept lignes de face à la rue Claiborne sur une profondeur de cent six pieds six pouces sur un côté et cent seize pieds dix pouces et cinq lignes sur l'autre côté; ledit lot n'a pas de largeur dans le fond.

Termes et Conditions—Comptant, l'acquéreur devant assumer les taxes de 1907 et les actes de vente, lesquelles seront passées pardevant Julee F. Meunier, notaire, aux frais des acquéreurs. L'acquéreur n'aura le droit des loyers qu'à partir du passage des actes de vente et devant faire un dépôt de 10 0/0 du prix d'achat au moment de l'adjudication.

PETER GALLAGHER, Encanteur.

Bureau No 846 rue Commune.

Charles Butler, avocat.

8 sept—8 15 22 29—oct 6 10

J. L. Onorato

ANNONCE JUDICIAIRE.

No 81,027—Division B—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—SUCCESSION DE NIELS ANDERSON SCHONBECK.

JOLI COTTAGE ELEVE DE TERRE, 2515 RUE JOSEPH,

Carré rues Octavia, Freret et S. Robertson, sur deux terrains,

A L'ENCAN, JEUDI, 17 OCTOBRE.

EN VERTU d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District, pour la Paroisse d'Orléans, Division B, dans l'affaire de la Succession de Niels Anderson Schonbeck No 81,027, ledit ordre daté et signé le 5 septembre 1907, et adressé à JOSEPH L. ONORATO, sousigné, l'offrirai de vendre à l'enchère publique à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, JEUDI, le 17 octobre 1907, la propriété foncière ci-après décrite:

Deux certains morceaux de terre ensemble avec un cottage simple élevé de terre, No 2515 rue Joseph, avec tous les droits, passages, privilèges et toutes qui y appartient, située dans le Sixième District de cette ville dans le carré borné par les rues Joseph, Freret, Octavia et Bird Robertson, désignés comme terrains numéros trois et quatre dudit carré, et mesurant chacun trente pieds trois pouces de façade rue Joseph sur cent vingt pieds de profondeur entre lignes parallèles; le terrain No 3 étant situé à une distance de soixante pieds sept pouces du coin des rues Joseph et Freret. La propriété ci-dessus décrite est maintenant occupée sous un bail expirant le 30 sept. 1907, lequel bail donne au locataire le privilège de renouvellement pour une année à 23 pour mois.

Conditions—Un tiers en plus comptant; le reste, s'il y en a, en trois deux ans de crédit représentée par des billets de l'acquéreur à sept pour cent par an d'intérêt, garantis par lien de vendeur et hypothèque et toutes les clauses usuelles de sécurité l'acquéreur devant payer en plus de son enchère les taxes pour l'année 1907, et faire un dépôt de 10 pour cent comptant au moment de l'adjudication pour lier la vente.

L'acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant Jeff C. Wenck notaire.

Hart et Kernan, avocats.

25 août—25—sept 1 8 15 22 26

Stroudback & Stern

ANNONCE JUDICIAIRE

BON COTTAGE DOUBLE — QUARTIER AGREABLE.

Nos 1020-22 rue Constantinople, entre les rue Orange et Chestnut.

Succession de Kate H. Abern, femme décédée de Andrew J. Stewart.

No 37,042—Division A—Cour Civile de District.

PAR STROUDBACK & STERN, Leonard L. Stern, commissaire—JEUDI, le 26 septembre 1907, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de cour signé le 18 août 1907, par l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D agissant pour l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Division A, maintenant absent en congé, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, la propriété ci-après décrite à savoir—

Une certaine portion de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant, située dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilot borné par les rues Camp, Chestnut, Marengo et Constantinople, ladite portion de terre mesurant trente trois pieds un pouce de face à la rue Constantinople par cent vingt pieds de profondeur entre lignes égales et parallèles, et est composée du tout du lot dix-neuf, et quatre pieds du lot vingt, pris du côté près du dit lot No dix-neuf.

Les améliorations comprennent un cottage double en bois couvert en ardoises contenant sur un côté cinq chambres et sept de l'autre côté. Dans la cour se trouvent un hangar, citerne, etc.

Conditions—Un tiers en plus comptant à l'option de l'acquéreur, la balance, s'il y en a, en trois deux ans de crédit représentée par des billets de l'acquéreur à sept pour cent par an d'intérêt, garantis par lien de vendeur et hypothèque et toutes les clauses usuelles de sécurité l'acquéreur devant payer en plus de son enchère les taxes pour l'année 1907, et faire un dépôt de 10 pour cent comptant au moment de l'adjudication pour lier la vente.

L'acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant Jeff C. Wenck notaire.

Hart et Kernan, avocats.

15 août—25—sept 1 8 15 22 26

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE CONSTABLE

Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.

Mlle S. E. Williamson vs M. A. Biardon.

PREMIERE COUR DE CITE DE LA Nouvelle-Orléans.—No 30,661—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. B. H. Downing, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, Division B, agissant pour l'Hon. Wynne Rogers, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans Division A, absent en congé, je procéderai à vendre à l'enchère publique, à mon entrepôt, No 726 rue St Louis, entre Royale et Bourbon dans le dixième district de cette ville, SAMEDI, le 28me jour de septembre 1907, à 11 heures A. M., la propriété ci-après décrite, à savoir—Un lot de meubles de maison, etc. Saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, d'après l'inventaire enregistré dans mon bureau. Conditions—Comptant.

WM J. BRADY, Constable de la Première Cour de Cité de la Nouvelle Orléans.

Wood ville & Woodville, avocats pour la demanderesse.

18 sept—18 24 28

Veuve H. J. Heck vs Joseph Wax.

PREMIERE COUR DE CITE DE LA Nouvelle Orléans. — No 31,265. — En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. B. H. Downing, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle Orléans, Division B, agissant pour l'Hon Wynne Rogers, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle Orléans, Division A, absent en congé je procéderai à vendre à l'enchère publique, à mon entrepôt No 726 rue St Louis, entre Royale et Bourbon, dans le dixième district de cette ville, SAMEDI, le 28me jour de septembre 1907, à 11 heures A. M., la propriété ci-après décrite, à savoir—Un lot de meubles de maison, etc. Saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée d'après l'inventaire enregistré en mon bureau. — Conditions: Comptant.—WM J. BRADY, Constable de la Première Cour de Cité de la Nouvelle Orléans.—A. E. et O. S. Livaudais, avocats pour la demanderesse.

15 sept—15 22 26

Succession de Mme Sophie Nice.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 82,596 — Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'il en ont en peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Henry L. Fraatz, exécuteur testamentaire de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds d'attribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. — THOMAS CONNELL, Greffier. — Dreyspiel, Hart & Davey, avocats

17 sept—17 22 29

Succession de Lazar Mehojevich.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans — No 83,65 — Division — Attendu que Mme Henrietta Mehojevich, femme de Lazar Mehojevich, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Lazar Mehojevich, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. — John Baasch Jr. avocat

17 sept—17 21 26

AVIS DE SUCCESSIONS.

E. A. ANDRIEU,

SUCCESSEUR DE JULES ANDRIEU.

Propriétés Foncières, Stocks et Bons,

802 RUE PERDIDO

Membre de la New Orleans Stock Exchang P. O. Boite 113. Nouvelle Orléans, La

AUX BOULANGERS.

LA BONNE FARINE FAIT LE BON PAIN.

Les meilleures qualités de farine dans le Sud aujourd'hui sont offertes par

BROWDER FRERES,

Phone 4326 Main. 314 rue Magazin.

J. E. BAILEY, Commis-voyageur. J. T. BUDDECKE, Vendeur en ville.

Agents pour la vente de Hubbard's Superlative Minnesota Farine de Kansas Patente de la Louisiane "Oven Lifter," Sweet Crumb & Big K. White Satin, House Keeper's Delight 30ms—

Oliver Springs,

"Le plus recherché des Points dans les Montagnes Cumberland

De tout l'Etat, l'hôtel le mieux organisé pour y passer l'été. Situé à une très grande élévation; les soirées y sont fraîches; il n'y a pas de moustiques, pas de malaria. Neuf sources d'eaux minérales. Bâtisse neuve; éclairage électrique. Tous les agréments, tout le confort désirables. Orchestre splendide.

F. POWELL, Propriétaire. Oliver Springs, Anderson Co., Tenn.

CHEMINS DE FER

CALIFORNIE

$30

—VIA—

SOUTHERN PACIFIC

Tous les jours jusqu'au 31 octobre.

Chars dortoirs de touristes Pullman.

Locomotives brûlant de l'huile

De la Nouvelle-Orléans à San Francisco.

S'adresser:

Bureau de Billets en Ville, 227 rue St-Charles.

PHONE MAIN 4027.

1er sept

"PROPRE SANITARIUM DE LA NATURE"

"Ozone Route"

2 Trains Rapides Tous les Jours

Entre la NOUVELLE-ORLEANS ET Folsom, Covington, Abita Springs, Mandeville et les points intermédiaires

AUSSI

SERVICE QUOTIDIEN

Entre la NOUVELLE-ORLEANS ET Angie, Bogalusa, Florenville Junction et les points intermédiaires.

Tous Trains incluant des Cars Cafés-Salons entre la Nouvelle-Orléans et Folsom.

Train du matin quitte la Nlle Orléans.....7.20
Retour, arrive le soir à.....7.20
Train du soir quitte la Nlle Orléans.....4.30
Retour, arrive le matin à.....8.45

Pour plus amples informations voyez

G. B. AUBURTIN, C. F. & P. A.

No 705 rue Gravier, Nouvelle Orléans. (Phone Main 4888.)

27 sept—27

ILLINOIS CENTRAL RAILROAD

CHARMANTS VOYAGES POUR CETTE SAISON DE L'ANNEE.

BILLETS EN VENTE TOUS LES JOURS.

Limite de retour 31 octobre.

CHICAGO	$33 00
ST-LOUIS	26.00
LOUISVILLE	27.25
CINCINNATI	30 00
DETROIT	40 00
NIAGARA FALLS	43 55
TORONTO	47 90
DENVER	43 00

Plusieurs autres à aussi bon marché.

N'importe où vous allez, l'Illinois Central offre les meilleurs services.

Bureau des Billets en Ville.

141 Rue St-Charles.

L&N RAILROAD

A Norfolk et retour $45.10

PAR NEW YORK

EN ALLANT OU REVENANT,

—VOYAGE PAR—

Eau ou chemin de fer au choix.

Pour plus d'informations demander

PHONE MAIN 4093.

15mars—

Q. & C. ROUTE

New Orleans AND Northeastern Railroad.

LES EXCURSIONS DU MERCREDI A

LUMBERTON, Miss.,

AUX POINTS INTERMEDIAIRES seront reprises

LE 10 AVRIL,

Avec le même horaire que L'EXCURSION DU DIMANCHE.

Quittant la Nouvelle Orléans 7:40 heures a. m

Bureau où se vendent les billets,

211 rue St-Charles.

Dépôt au coin des rues Press et Levée.

La Compagnie de Chemin de

Yazoo & Mississippi Valley.

Départs Quotidiens	Bulletin observé 2 AVRIL 1905	Arrivées Quotidiennes
No 8	Express de Memphis	No 13
8:15 a. m.	Trains réguliers de Memphis, Tenn., faisant des stations locales.	8:15 a. m.
22	Express de jour locale	No 27
.00 a. m.	Pour Vicksburg, Natchez et les points intermédiaires	5:50 p. m.
No 34		No.
	Bayou Sara Accommodation	9:40
p. m.		a. m.
No 36		No 37
:00 p. m.	Excursion Dimanche	9:40 p. m.

BUREAU DES TICKETS, ST-CHARLES ET COMMUNE.

JOHN A. SCOTT, Assistant Gén. Agt. Pass.

A. J. McDOUGALL, D. P. A. Nouvelle Orléans.

ANNONCES JUDICIAIRES

Liste des navires partis pour la Nouvelle-Orléans.

NEW YORK.
Steamship Principessa, Lætitia, parti 14 sept
Steamship Protesa, Hopner, parti 14 sept
PHILADELPHIA
Steamship Success, Royen, parti 14 sept
BALTIMORE
Steamship El Dorado, Woodward, parti 16 sept
LIVERPOOL.
Steamship Caban, Loftheuse, parti 10 aout
Steamship Director, Falls, parti 24 aout
Steamship Floridian, Bruce, parti 24 août
Steamship Mechanician, Ball, parti 31 aout
Steamship Dictator, Vincent, parti 5 sept
Steamship Candidate, Booth, parti 7 sept
Steamship Louisianian, Lord, parti 12 sept
Steamship Colonian, Chadwick, parti 17 sept
Steamship Custodian, Brown, parti 15 sept
Steamship Tampican, Westcott, parti 14 sept
RIO DE JANEIRO
Barque Bonn, Strack, partie 17 août
Steamship Buffon, Partridge, parti 17 sept
TRIESTE
Steamship Eugenia, Bartolich, parti 25 août
BORDEAUX
Steamship Virginia, —parti 17 août
Steamship Bordeaux, Paurret, parti 10 sept
OPORTO
Barque Fortuna, Velha, partie 28 aout
VICTORIA
Steamship Phidias, — parti 16 sept

Liste des navires dans le port

STEAMERS.

Noms	Destination	Mouillage
Alston	Rotterdam	Stuyv dock
Anglo-Chilian	——	Stuyv dock
Angola	Glasgow	Gretna
Atlantian	Havre	Westwego
Castillian	Price-Fernandina	1r dist 20
City of Tampico	Mexico	Stuyv dock
Comus	New York	2me dist 8
Chickahominy	Port Limon	Alger
Drumgarth	Bordeaux	rue 5me
Dundonian		Point
El Alba	New York	2me dist 8
Imperator	Bocas del Toro	1er dist 15
Jamaican	Liverpool	1er dist 37
Juan Forgas	Barcelone	rue 5me
Matina	Port Limon	1er dist 14
Mechanician	Liverpool	rue Girod
Mobila	Colon	1er dist 15
Orleanian	Honduras	3me dist 30
Oxonian	Londres et Havre	1er dist 37
Puebla	Mexico	Alger
Sidra	Bordeaux	Westwego
Twilight	——	Stuyv dock
Viator	Honduras	3me dist 30

VAPEURS.

LIGNE FRANÇAISE.

COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE.

Ligne directe au Hâvre, Paris (France)

Partant tous les jeudis, à 10 h. A. M. Du quai No 42, Rivière du Nord, pied de la rue Morton.

*LA LORRAINE, 26 septembre.
*LA SAVOIE, 3 octobre.
*LA PROVENCE, 10 octobre.
*LA TOURAINE, 17 octobre.
*LA LORRAINE, 24 octobre.
*LA SAVOIE, 31 octobre.

*Vapeurs à double hélices.

Départs extras:
LA BRETAGNE, 27 sept., 3 P.M.
LA GASCOGNE, 12 oct., 3 P.M.

NOUVELLE-ORLEANS-HAVRE

LIGNE DIRECTE.

S. S. VIRGINIE, 30 sept. 1907

(Prend des passagers d'entrepont.)

Passage de Première Classe - - $80.00
Passage d'Entrepont - - - - - $37.00

FRANK J. ORILLA, Agent général du Sud No 802 rue Commune, bâtisse Hennen.

1er nov—1 an

CHARTER

STATE OF LOUISIANA PARISH OF ORLEANS, CITY OF NEW ORLEANS

BE IT KNOWN, That on this Fifth day of October, in the year of our Lord, One thousand nine hundred and six, and of the Independence of the United States of America, the one hundred and thirty first

Before me, JOHN G. EUSTIS, a notary public, duly sworn, commissioned and qualified, in and for the Parish of Orleans, State of Louisiana, aforesaid, and in presence of the witnesses hereinafter named, and undersigned, personally came and appeared the several persons whose names are hereunto subscribed, who severally declared that, availing themselves of the law of the State of Louisiana, in such cases made and provided and particularly of the provisions of act 78 of the acts of the Legislature of the State of Louisiana, for the year 1904 approved July the 4th, 1904, they have covenanted and agreed and do by these presents covenant and agree and bind themselves, as well as all such persons as may hereafter become associated with them to form a corporation for the objects and purposes and under the articles and stipulations following, to-wit:

ARTICLE I

The name of this corporation shall be the CONSUMERS LUMBER MANUFACTURING AND EXPORT COMPANY, and under its said corporate name it shall have power and authority to have and enjoy corporate existence for the full term and period of ninety-nine years, from and after the date hereof; contract, sue and be sued, to make and use a corporate seal and the same to alter and break at pleasure, to hold and receive, lease, purchase, and convey, as well as mortgage and hypothecate property real and personal, and mixed, corporeal and incorporeal; to name and appoint such managers, directors, agents and officers as its business interest may require; and to make and establish as well as alter and amend from time to time such by-laws, rules and regulations for proper government of said corporation as may be necessary and proper.

ARTICLE II.

The domicile of this corporation shall be in the City of New Orleans and the State of Louisiana, all citation or other legal process shall be served on the President of said Corporation; or in the event of his absence upon the Vice President, or in the absence of both President and Vice-President upon the Secretary-treasurer of said corporation.

ARTICLE III

The objects and purposes for which this corporation is organized and established and the nature of the business to be carried on by it are hereby declared to be, to buy, build, maintain and operate a saw mill or saw mills, planing mill and factories for the manufacture of all kinds of lumber, shingles, laths, and other kindred products; to purchase, own and sell timber lands and timber rights of all kinds, and to work said timber into every kind and character of products and by products, and to cultivate said land for any purpose whatsoever, build, own and operate steamboats, sailing vessels, pull boats, logging railroads, canal and every character of apparatus necessary or convenient for the handling, conveying and transporting the raw materials in and the finished products from said mill or mills, to sell and market the products of manufacture and the timber and lumber in all its stages, to own and operate and conduct stores and commissaries for sale of every character of merchandise necessary or convenient for the objects and purposes of this corporation.

ARTICLE IV.

The capital stock of said corporation is hereby fixed at the sum of Fifty-thousand dollars ($50,000.00) divided into and represented by (500) shares of stock of the sum of One hundred ($100) dollars each; said stock may be paid for in cash at the time of subscription or the same may be issued at not less than par in payment for property actually received or purchased by said corporation; this corporation shall become a going concern, and be authorized to do business as soon as ten per cent. of the capital stock shall be subscribed and paid for.

ARTICLE V.

All the corporate powers of said corporation shall be vested in and exercised by Board of Directors to be composed of three stockholders to be elected annually on the 5th day of October of each year, except the first Board named and appointed in this charter, who shall hold their offices until the fifth day of October 1907, or until their successors are elected and qualified. All such elections shall be held by ballot and conducted at the office of said corporation under the supervision of two commissioners, to be appointed by the Board of Directors; at all such elections and corporate meetings, every stockholder shall be entitled to one vote for each share of stock standing in his name on the books of the corporation, to be cast in person or by his written proxy, and the majority votes cast shall elect. A failure to elect directors on the date above specified shall not dissolve the corporation nor impair its corporate management, but the directors then in office shall remain in office until their successors are elected and qualified; any vacancy occurring among officers or directors by death or resignation or otherwise shall be filled by election for the remainder of the term by the entire vote of the remaining directors. Every Board of Directors, except the board appointed by this charter, shall elect from their number a President, Vice-President, a Secretary-treasurer, who shall be one officer; the Board of Directors may from time to time name and appoint all such officers and agents as the business of the corporation may require. It shall have the power to fix and define duties and salaries of every officer and employee, and all officers and employees shall hold office and employment at the pleasure of the board; the salary of any officer when fixed by the board can be increased or diminished upon the vote of at least two directors. The Board may make and establish, as well as alter and amend any and all by-laws, rules and regulations necessary and proper in its management of the business and affairs of said corporation. The Board shall have full power and authority to buy and sell property, to borrow money, to execute mortgages and create liens; to issue notes, bonds and other obligations and generally to do all things reasonable, convenient and necessary for the proper carrying on of the business of the corporation; the Board may issue full paid shares of stock at not less than par for cash or property actually transferred to the corporation; every member of the Board of Directors in the case of his absence from the City of New Orleans State of Louisiana at any time, shall have the right to name and appoint in writing, a proxy to represent him and cast and vote in his place and name at all meetings of the Board of Directors which may take place during his absence from the State of Louisiana or City of New Orleans.

The Board of Directors shall have power or authority to exercise any of the powers conferred on it or bind the corporation by any of its acts unless the Board be authorized by an affirmative vote of at least two directors. Two directors shall constitute a quorum for the transaction of any business, and there must be at least two concurring votes to authorise the Board to act. All contracts and obligations of the corporation must be signed by the President and secretary before they shall become binding on the company.

ARTICLE VI.

Whenever this corporation may be dissolved, either by limitation or from any other cause, its affairs shall be liquidated by two commissioners to be appointed amongst the stockholders at a general meeting of the stockholders convened for such purpose, of which meeting notice shall be given in the manner and time provided for the stockholders meeting by Article seven of this charter and majority in amount the capital stock of said company represented at such meeting, shall be requisite to elect said commissioners, who shall remain in office until the affairs of said corporation shall be fully liquidated; in case of the death of one or more of said commissioners, the vacancy shall be filled by election of the surviving commissioners.

ARTICLE VII.

This act of incorporation may be modified, changed or altered, or said corporation may be dissolved with the consent of three-fourths of the capital stock represented at the general meeting of the stockholders convened for such purpose, and after notice shall have been given in one or more newspapers published in the City of New Orleans, once a week for four weeks preceding the meeting and by written notice to each stockholder mailed thirty days prior to the date of meeting at the Post office adress designated by him in writing. Any change proposed or made in reference to the capital stock shall be made in accordance with the laws of the State of Louisiana on the subject of altering the capital stock of corporations.

ARTICLE VIII.

No stockholder shall ever be held liable for the contracts or faults of said corporation in any further sum than the unpaid balance due the corporation on the shares of stock owned by him, nor shall any more informality in organization have the effect of rendering this charter null, or of exposing any stockholder to any liability beyond the unpaid amount remaining due on his stock.

ARTICLE IX

D. A. Hackney, R